

Pandémie grippale

Organiser la vie de l'entreprise

- ➔ Prévenir les risques
- ➔ Anticiper l'organisation du travail
- ➔ Maintenir la vie économique de l'entreprise
- ➔ Préserver l'emploi

Les pandémies grippales (*) jalonnent l'histoire (grippe espagnole en 1918, grippe asiatique en 1957 et grippe de Hong Kong en 1968). Aujourd'hui, le monde est confronté à un nouveau risque : celui de la grippe aviaire, apparue en 2003. N'ayant fait à ce jour que peu de victimes humaines, la grippe aviaire pourrait, si le virus transformé parvenait à se transmettre d'homme à homme, donner naissance à une nouvelle pandémie. Une telle pandémie, par sa gravité et le nombre des personnes atteintes, aurait des conséquences importantes sur l'organisation de l'ensemble de la société, et menacerait la continuité de l'activité économique.

Au-delà des très larges actions de prévention et de préparation menées par l'Etat depuis 2004, il est donc important que chaque entreprise réfléchisse dès à présent à des scénarios de « continuité », c'est-à-dire à l'ensemble des moyens qui permettront de maintenir l'activité de l'entreprise et de garantir les conditions de travail et de sécurité de ceux qui assureront le travail dans un contexte aussi difficile.

Il faut donc mettre en œuvre une réflexion associant dirigeants, représentants du personnel et salariés.

C'est en ce sens que j'ai demandé à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail de proposer un outil d'appui simple et concret pour vous guider dans les indispensables mesures à prendre.

Soyons vigilants...

Xavier BERTRAND
Ministre du Travail,
des Relations sociales
et de la Solidarité



* Une pandémie grippale est une épidémie qui se diffuse rapidement à l'ensemble des pays, accompagnée d'un nombre important de cas graves et d'une mortalité élevée. Elle résulte de l'introduction dans l'espèce humaine, le plus souvent à partir d'un réservoir animal, d'un virus grippal complètement nouveau, vis-à-vis duquel la population n'est pas encore immunisée.

Les conséquences possibles d'une pandémie grippale

Ces conséquences peuvent entraîner une réduction de la consommation, la restriction de la circulation, le renforcement des contrôles aux frontières, la perturbation des échanges commerciaux donc de tout ce qui concourt à la vitalité de l'activité économique génératrice d'emplois.

- ➔ Diminution des effectifs de salariés sur les lieux de travail
= **conditions de travail inédites, risques accrus pour la santé et la sécurité des salariés**
- ➔ Défaillance des fournisseurs et difficultés d'approvisionnement
= **perte de production**
= **perte de clients**
- ➔ Ralentissement de l'offre de service (banques, courrier, énergie, eau, communications, transports)
= **perturbation des services sensibles et d'intérêt commun**

En 2007 l'Etat aura mobilisé 1 milliard d'Euros en équipement sanitaire et moyens de traitement et de protection pour lutter contre la pandémie.

Le réseau ANACT propose un exemple de plan de continuité qui peut utilement guider les entreprises et les représentants des salariés à lutter efficacement contre les effets et l'expansion de la maladie.

Anticiper pour garantir les fonctions clés et qui serait capable de les exercer pour assurer la production et les services.
Se préparer à un fonctionnement en mode dégradé.

Prendre les mesures d'urgence de protection de la santé des salariés, garder salubres les lieux de travail afin de limiter les effets de la maladie, pallier les absences, redistribuer les tâches, réguler la production, assurer les livraisons...

Comment un supermarché de proximité dans une ville de taille moyenne peut-il poursuivre son activité ?

4 scénarios possibles :

- de 20 % de l'effectif absent : fonctionnement faiblement dégradé
- de 20 à 50 % d'absents : fonctionnement dégradé
- de 50 à 70 % d'absents : fonctionnement très dégradé
- + de 70 % d'absents : fonctionnement impossible

➔ Identifier les fonctions clés. Repérer qui peut les assurer

Exemple : caisse, approvisionnement des rayons, comptabilité, informatique, sécurité...

➔ Identifier et évaluer les expositions éventuelles à des risques auxquels les personnes réaffectées sont confrontées

Exemple : prise en charge du rayon charcuterie par une caissière en lien avec le CHSCT ou les Délégués du personnel

➔ Se réorganiser pour assurer la vente

Exemple : fermer temporairement le rayon habillement et réaffecter les personnes à la caisse, mettre en place un service de livraison à domicile pour les personnes âgées ou malades, maîtriser les flux de clientèle en limitant l'accès des personnes.

➔ Gérer les conséquences financières

Exemple : renforcer les procédures d'évacuation des espèces, informer les fournisseurs pour l'obtention de délais de paiement en lien avec la banque.

En savoir +

- DRTEFP et DDTEFP (directions régionales et départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle)
- ARACT (associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail)
- MSA (Mutualité sociale agricole)
- CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie)
- Chambres des Métiers et de Commerce
- Services de santé au travail (médecine du travail)
- Organisations professionnelles d'employeurs et de salariés.

www.grippeaviaire.gouv.fr
www.anact.fr
www.inrs.fr
www.msa.fr
www.inpes.sante.fr
www.afsset.fr
www.travail.gouv.fr

Un exemple de plan de continuité d'activité

→ Analyser les missions et assurer la continuité des fonctions

- Désigner un responsable de l'élaboration du plan, de sa coordination, de sa mise en œuvre en situation de crise.
- Définir les conséquences sur l'activité (impact sur les approvisionnements, objectifs de production minimaux, formes du management, définitions des fonctions pouvant être interrompues...).

→ Identifier les ressources humaines nécessaires au fonctionnement de l'entreprise

- Définir des modalités de déplacement
- Identifier les compétences et postes de travail nécessaires à la production minimale.
- Redéployer les effectifs sur les fonctions vitales pour pallier l'absentéisme.
- Recourir à du personnel extérieur (intérimaires, retraités). Travailler à distance.

→ Prévenir les risques et protéger la santé des salariés

- Evaluer les risques au regard de la situation inédite.
- Acheter et doter les salariés de masque et de combinaison en fonction des risques d'exposition.
- Développer les mesures d'hygiène et de salubrité (lavage des mains, pédiluves, désinfection des lieux éventuellement contaminés).

→ Se réorganiser pour produire

- Aménager les horaires de travail
- Mettre en place des contacts fournisseurs alternatifs. Constituer des stocks plus importants
- Lister les moyens techniques pour produire (maintenance machine, téléphone, informatique)

→ Gérer les conséquences financières

Prévoir les aspects financiers (salaires, paiement des fournisseurs, réception des factures clients, contacts avec les banques et les assurances)